Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0171-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0171

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 19 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 78 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CANÉVET Fabien , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , M. LE FOLL Pascal (suppléant de M. RANNOU Laurent), Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
Mme BERTINOTTI Dominique à M. HUONNIC Pierre, M. CORDESSE Alain à Mme GENÉTAY Stéphanie, Mme FERRIER Florence à M. EVEN Jean-Louis, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. JEFFROY Christian, Mme HARDY Anne à M. MARECHAL Guy, Mme KERLEN Frédérique à M. SEUREAU Cédric, M. LE BUHAN Erwan à Mme CLOAREC Anne-Laure, Mme NICOLAS Sonya à M. ROBERT Éric, Mme PONTAILLER Catherine à M. CAMBIER Bernard, M. TOURNIER Vincent à Mme HUE Carine

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, Mme LE CALVEZ Joyselle

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Budget Eau Potable

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0171-DE

Exposé des motifs

Le Budget Supplémentaire (BS) 2026 de Lannion-Trégor Communauté propose la mise à jour de l' autorisation de programme (AP) figurant au budget annexe : « EAU POTABLE », comme indiqué dans l'annexe jointe.

VU **Pour le programme « Construction d'une usine unique d'Eau Potable à Rospez »**

la délibération n°CC_2022_0009 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor communauté en date du 1er février 2022 portant création de l'autorisation de programme ;

VU L'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Il est proposé de modifier la ventilation des Crédits de Paiement (CP) 2026 et/ou suivants par report des crédits 2025 non-consommés de l'Autorisation de Programme (AP) suivante :

- Usine Unique d'Eau Potable

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 88 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER Les modifications de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement conformément à l'annexe jointe.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

PRÉCISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BS 2026 au budget Eau Potable.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 07 JUIL. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 07 JUIL. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0171-DE

Lannion-Trégor
COMMUNAUTÉ
Lannuon-Treger Kumuniezh

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGETAIRE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS - « AP/CP »

AP/CP - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

BUDGET ANNEXE

« EAU POTABLE »

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0171-DE

Table des matières

Table des matières 2
1 Introduction 3
2 Au budget annexe « Eau potable » 4
2.1 Autorisations de programme en cours dont le montant global reste inchangé au BS 2025 4
2.1.1 Usine d'eau potable unique à Rospez 4
2.2 Synthèse budget annexe « Eau potable » - Etat des APCP du budget avant et après BS 2026 5

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0171-DE

1 Introduction

Les autorisations de programmes et de crédits de paiements en cours au 30 juin 2026 sont au nombre de 33, répartis sur 5 des 11 budgets LTC.

Les 5 budgets concernés par ces AP/CP sont :

- Le budget « principal LTC » : 22 programmes sous AP dont le plus long court jusqu'en 2031 en investissement, et 1 programme sous AE courant jusqu'en 2028 en fonctionnement
- Le budget « Immobilier » : 2 programmes courant jusqu'en 2027
- Le budget « Réseaux de chaleur » : 5 programmes dont le plus long court jusqu'en 2027
- Le budget « Assainissement collectif » : 3 programmes courant jusqu'en 2030
- Le Budget « Eau Potable » : un programme courant jusqu'en 2030

L'étape budgétaire « Budget Supplémentaire » de l'exercice en cours, dans le cadre des 11 actuels budgets de Lannion-Trégor Communauté, correspond (outre l'éventuelle révision des montants inscrits précédemment au BP) à l'établissement du Compte Financier Unique de l'exercice précédent, à la constatation des résultats de l'exercice précédent, et à la détermination des éléments à reporter sur l'exercice en cours.

En matière d'AP/CP, le BS de l'exercice en cours correspond au report des éventuels crédits non-consommés du CP de l'exercice précédent (2025) vers un CP ultérieur (soit : le CP courant 2026 ou 2027 et suivants), et, comme pour les 2 autres étapes budgétaires susceptibles d'impacter les AP/CP (nommément le BP et la DM technique), aux éventuelles modifications de montant des CP et/ou des montants globaux des AP.

Au BS 2026, les modifications de montants d'AP se montent au global, tous budgets confondus, à +2,53 M€ réparties sur les budgets concernés de la façon suivante :

- Au budget « Principal LTC » : -333,51 K€
- Au budget « Assainissement collectif » : +2,86 M€

Au BS 2026, l'impact des modifications des AP/CP sur l'exercice 2026 est globalement de + 311,3 M€ :

- Au budget « Principal LTC » : + 1,885 M€
- Au budget « Assainissement collectif » : - 49 K€
- Au budget « Réseaux de chaleur » : -257,4 K€
- Au budget « Eau potable » : -1,27 M€
- Au budget « Immobilier industriel locatif » : aucun impact

Depuis l'adoption de la norme M57, les APCP –tous budgets confondus- sont suivies au niveau « chapitre de dépense d'investissement », et non plus au niveau « global dépenses tous chapitres d'investissement confondus », même pour la programmation des CP ultérieurs.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0171-DE

2 Au budget annexe « Eau potable »

2.1 Autorisations de programme en cours dont le montant global reste inchangé au BS 2025

2.1.1 Usine d'eau potable unique à Rospez

Les crédits 2025 non-consommés sont de 1145 K€ et sont re-ventilés sur les CP 2027 et suivants. Parallèlement, 1,27 M€ du CP 2026 sont également transférés aux CP 2027 et suivants :

Evolution du montant total de l'AP (à chaque début d'exercice)	2022	2023	2024	2025	2026
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION	14 460 000,00 €	14 460 000,00 €	22 755 000,00 €	29 940 944,61 €	30 155 000,00 €

SITUATION DE L'AP AVANT VOTE DU BS 2026										
Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	Budgété total 2025	Réalisé 2025	Crédits du CP 2025 non-consommés reportables à un CP ultérieur	CP 2026 programmé au BP 2026	RAR au 20/05/2026 11:23 (engagé non-soldé, liquidé, mandaté) en cours au 20/05/2026 11:23	Solde budgétaire 2026 en cours au 20/05/2026 11:23	Programmé 2027 et au delà au BP 2026	Total de l'AP au BP 2026
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION	040-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	107 417,00 €	47 000,00 €	32 943,00 €	14 057,00 €	85 000,00 €		85 000,00 €	192 143,00 €	401 560,00 €
	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	8 792,35 €								8 792,35 €
	21-IMMOB. CORPORELLES	38 008,50 €							21 991,50 €	60 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	612 911,98 €	222 000,00 €	91 096,75 €	130 903,25 €	2 520 000,00 €	116 206,45 €	2 403 793,55 €	26 329 735,97 €	29 684 647,65 €
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION		767 129,83 €	269 000,00 €	124 039,75 €	144 960,25 €	2 605 000,00 €	116 206,45 €	2 488 793,55 €	26 513 870,17 €	30 155 000,00 €
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION		767 129,83 €	269 000,00 €	124 039,75 €	144 960,25 €	2 605 000,00 €	116 206,45 €	2 488 793,55 €	26 513 870,17 €	30 155 000,00 €

SITUATION DE L'AP APRES VOTE DU BS 2026										
Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 comprise	Réalisé 2025	Budgété 2026 au BP 2026	Modifications du CP 2026 au BS 2026	Nouveau budgété 2026 après BS 2026	RAR au 20/05/2026 11:23 (engagé non-soldé, liquidé, mandaté) en cours au 20/05/2026 11:23	Nouveau solde budgétaire après DM2026 en cours au 20/05/2026 11:23	Programmé 2027 et au delà au BS 2026	Total de l'AP au BS 2027
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION	040-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	107 417,00 €	32 943,00 €	85 000,00 €	-37 500,00 €	47 500,00 €		47 500,00 €	213 700,00 €	401 560,00 €
	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	8 792,35 €								8 792,35 €
	21-IMMOB. CORPORELLES	38 008,50 €							21 991,50 €	60 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	612 911,98 €	91 096,75 €	2 520 000,00 €	1 230 000,00 €	1 290 000,00 €	116 206,45 €	1 173 793,55 €	27 690 838,92 €	29 684 647,65 €
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION		767 129,83 €	124 039,75 €	2 605 000,00 €	-1 267 500,00 €	1 337 500,00 €	116 206,45 €	1 221 293,55 €	27 926 330,42 €	30 155 000,00 €
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION		767 129,83 €	124 039,75 €	2 605 000,00 €	-1 267 500,00 €	1 337 500,00 €	116 206,45 €	1 221 293,55 €	27 926 330,42 €	30 155 000,00 €

DIFFERENTIEL AU BS 2026						
Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	CP 2026 Substitution du budgété par le réalisé	CP 2026 entre budgété au BP 2026 et modifié au BS 2026	Programmé 2027 et au delà entre le BP 2026 et le BS 2026	Total de l'AP entre le BP 2026 et le BS 2026
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION	040-OP. D'ORDRE DE TRSFT ENTRE SECTIONS	0,00 €	14 057,00 €	37 500,00 €	+51 557,00 €	0,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	0,00 €	-130 903,25 €	-1 230 000,00 €	+1 360 903,25 €	0,00 €
CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION		0,00 €	144 960,25 €	1 267 500,00 €	+1 412 460,25 €	0,00 €

Impact sur l'exercice 2026 : - 1,27 M€.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260630-CC_2026_0171-DE

2.2 Synthèse budget annexe « Eau potable » - Etat des APCP du budget avant et après BS 2026

BUDGET	AUTORISATIONS DE PROG. REGROUPEES		1er CP de l'AP	Dernier CP de l'AP	Durée de l'AP en années	Réalisation jusqu'à 2024 compris	CP 2025	CP 2026	Programmé 2027 et au delà	Total de l'AP
14-EAU POTABLE	CONSTR. USINE UNIQ. TEP REMPL. 2 USINES LANNION	Situation avant BS 2026	2022	2030	9	767 129,83 €	269 000,00 €	2 605 000,00 €	26 513 870,17 €	30 155 000,00 €
		Situation après BS 2026	2022	2030	9	767 129,83 €	124 039,75 €	1 337 500,00 €	27 926 330,42 €	30 155 000,00 €
		Différentiel au BS 2026			0	0,00 €	-144 960,25 €	-1 267 500,00 €	+1 412 460,25 €	0,00 €
14-EAU POTABLE		Situation avant BS 2026	2022	2030	9	767 129,83 €	269 000,00 €	2 605 000,00 €	26 513 870,17 €	30 155 000,00 €
		Situation après BS 2026	2022	2030	9	767 129,83 €	124 039,75 €	1 337 500,00 €	27 926 330,42 €	30 155 000,00 €
		Différentiel au BS 2026			0	0,00 €	-144 960,25 €	-1 267 500,00 €	+1 412 460,25 €	0,00 €